
Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)
Rue des Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

[REDACTED]

Lettre ouverte aux parlementaires genevois-e-s à l'Assemblée fédérale

Concerne : Discrimination salariale : saurez-vous défendre les droits des femmes ?

Genève, le 12 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Conseillers aux Etats,

Mesdames, Messieurs les Conseillers nationaux,

Le 14 juin 1991, des milliers de femmes en Suisse se mettaient en grève afin de protester contre les inégalités et discriminations dont elles étaient victimes malgré l'adoption dix ans auparavant de l'article constitutionnel promulguant l'égalité entre femmes et hommes. Ce faisant, elles démontraient la contribution sociale importante qu'elles représentaient, tant pour l'économie qu'au sein de la sphère privée.

Résultat de cette action, la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) était promulguée en 1995, consacrant l'interdiction de toute discrimination au travail, et ce à toutes les étapes du processus.

Vingt-deux ans plus tard, le bilan ne peut être que mitigé. La LEg est non seulement peu utilisée, mais elle est également mal connue des juridictions elles-mêmes, qui peinent à en appliquer les principes comme l'a démontré le rapport de Karine Lempen et Aner Voloder¹.

Du point de vue de la seule discrimination salariale, les mesures volontaires ont clairement montré leur limite, tant en terme de faible participation des entreprises à celles proposées par la Confédération que sur le plan d'une réduction concrète des inégalités constatées. La part inexplicquée de ces inégalités reste de l'ordre de 42%, de sorte que les femmes de notre

¹ Lempen k. et Voloder A. (2017), Analyse de la jurisprudence cantonale relative à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (2004-2015), Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

pays continuent de toucher chaque mois 585 frs en moyenne de moins que les hommes du seul fait qu'elles sont des femmes. Ces sommes accumulées représentent plusieurs centaines de milliers de francs sur une vie, des montants qui échappent non seulement aux femmes, mais également à la collectivité faute de pouvoir être soumis à nos différentes assurances sociales. Cela génère un plus grand risque de pauvreté chez les femmes, notamment au moment de la retraite.

En tant que parlementaires aux Chambres fédérales élu-e-s par le canton de Genève, vous avez cette année la responsabilité de changer cet état de fait compte tenu du débat amorcé par le Message du Conseil fédéral du 5 juillet 2017 sur la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. La lutte contre la discrimination salariale ne peut plus se contenter de demi-mesure, encore moins d'être reléguée au placard, mais nécessite d'avoir le courage politique de reconnaître les limites d'une politique du laisser-faire. La loi doit contenir des mesures effectives pour contrer les discriminations salariales.

Comme elles l'ont répété le 8 mars, à Genève mais également dans toute une série de cantons, les femmes exigent aujourd'hui la transparence des salaires, des contrôles efficaces de toutes les entreprises et des sanctions dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas les droits des femmes. Les femmes exigent également que la Confédération puisse vérifier que la LEg soit respectée et que les analyses des salaires soient correctement effectuées par les entreprises. Les syndicats doivent être partie prenante de cette mise en œuvre. Force est de constater, à la lumière du débat au Conseil des Etats, que les mesures proposées dans le cadre de la révision de la loi ne répondent pas aux demandes des salariées.

Les femmes forment plus de la moitié de la population qui vous a élu dans votre fonction de représentant-e-s du canton de Genève à l'Assemblée fédérale. Nous comptons sur votre engagement pour défendre les mesures nécessaires à la réalisation de leurs droits.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Valérie BUCHS	Anne MICHEL	Ilaria SERGI
Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	Syndicat des Services Publics	SYNA
Audrey SCHMID	Valérie SOLANO	Patricia ALCARAZ
UNIA	SEV	Syndicom

**CARTON
ROUGE
POUR LES
PARLEMEN-
TAIRES
FÉDÉRAUX**

**pas d'égalité
salariale sans
contrôles
ni sanctions**

MANIFESTATION NATIONALE

#ENOUGH18

**pour l'égalité
salariale,
contre les
discriminations!**

**SAMEDI
22 SEPTEMBRE 2018**

13H30 – SCHÜTZENMATTE – BERNE

**DÉPART EN TRAIN GRATUIT DEPUIS GENÈVE,
RENDEZ-VOUS À 10H45 PLACE DES 22-CANTONS
INSCRIPTIONS BIENVENUES SUR WWW.CGAS.CH**

CGAS • SEV • SIT • SSP • SYNA • SYNDICOM • UNIA

Le 14 juin 1991, un demi-million de femmes se mettaient en grève dans toute la Suisse. Arrêtant pour un jour leur travail rémunéré et non rémunéré, les femmes agissaient collectivement pour réclamer le respect de leurs droits. Une mobilisation payante, puisque la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a été adoptée quatre ans plus tard. La LEg a permis de transcrire dans le droit du travail des principes importants, comme l'interdiction de la discrimination salariale ou encore du harcèlement sexuel. Dans la pratique, la LEg n'a pourtant pas réalisé une égalité pleine et entière entre femmes et hommes. De nouvelles mobilisations sont nécessaires !

PAS D'ÉGALITÉ SALARIALE SANS CONTRÔLES NI SANCTIONS

Les études officielles montrent que les femmes continuent de toucher en moyenne 585.– par mois de moins que les hommes, à postes et qualifications égaux. La discrimination salariale vole 7.7 milliards de francs par année ! Un projet minimaliste actuellement en discussion aux Chambres fédérales est en passe d'être encore raboté par des parlementaires qui estiment que seules les entreprises de plus de 100 employé-e-s devraient réaliser une analyse en matière d'égalité salariale, sur une période limitée à 12 ans. Cela suffit ! L'égalité salariale n'est pas un cadeau fait aux femmes, mais un mandat constitutionnel. Les femmes exigent la transparence des salaires, des contrôles efficaces de toutes les entreprises, des sanctions dissuasives pour les entreprises qui ne respectent pas le droit des femmes.

CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE SEXISME

Tout au long de leur parcours de vie, les femmes subissent, à différents degrés, des violences et exclusions. Ces discriminations, qui prennent différents visages, forment un tout. Violence et harcèlement sexuel au tra-

vail, durant les études, dans les lieux publics ou dans le cadre privé, contrats précaires et bas salaires qui induisent une dépendance économique des femmes, pénurie de places en crèche qui pousse les femmes à interrompre leur activité professionnelle, retraites insuffisantes et indignes, etc.

Quel que soit leur choix de vie particulier, les femmes doivent être solidaires et lutter ensemble pour mettre fin au sexisme qui s'exerce sur elles, ici comme ailleurs.

S'ENGAGER, C'EST PARTICIPER !

Les mobilisations féministes se multiplient partout dans le monde. Pour faire aboutir l'égalité, un mouvement de grande ampleur en Suisse est également nécessaire. C'est pourquoi nous vous invitons toutes et tous à la manifestation nationale du 22 septembre pour une première étape de cette mobilisation. Le mouvement devra se poursuivre si nous voulons mettre en place une égalité réelle. C'est pourquoi une réflexion est en cours concernant l'organisation d'une grève des femmes en 2019.

POUR ÊTRE TENU-E-S INFORMÉ-E-S, CONTACTEZ NOS SYNDICATS !

SIGNATAIRES :
CGAS • SEV • SIT • SSP • SYNA • SYNDICOM • UNIA